



Double location pour un seul appartement

Par **Matias**, le **29/08/2013** à **21:46**

Bonjour,

Je viens vous demander conseil à propos d'un cas litigieux de double location d'un seul et même appartement, à Paris. Etudiant, j'ai signé un bail avec une agence immobilière qui a le mandat de gestion de l'appartement en question. Or la propriétaire du bien avait loué de son côté, sans prévenir ladite agence ! Je me retrouve donc à 15 jours de la date de mon emménagement sans appartement puisque l'autre locataire doit prendre possession des lieux la veille de mon emménagement.

Que faire ? Quels sont mes droits ?

Merci pour vos éventuelles réponses,

Par **Lag0**, le **30/08/2013** à **08:36**

Bonjour,

Avez-vous un exemplaire de votre bail signé du bailleur ? Si oui, le bailleur est engagé par ce document et il doit assurer votre logement, soit dans l'appartement prévu, soit dans un autre équivalent.